



## Conditions Générales de vente au 1er Janvier 2023

### I. Généralités

TSE-T'Software Engineering est une société de services, spécialisée dans le développement logiciel et l'édition logicielle avec une expertise Data sous Microsoft SQL Server et en particulier sous Microsoft Azure.

Son siège social est situé au 495 chemin des Bauries – 26770 Montbrison sur Lez, et elle est enregistrée à Montelimar avec le n° Siret : 510 454 747 00047 – APE : 6201Z. Le CLIENT représente le bénéficiaire des PRESTATIONS demandées à TSE-T'SOFTWARE ENGINEERING. Les prestations de services effectuées par la société TSE-T'SOFTWARE ENGINEERING sont soumises aux conditions générales suivantes, auxquelles le CLIENT déclare adhérer sans restriction ni réserve dès qu'il adresse à TSE-T'SOFTWARE ENGINEERING une commande de prestations de services : Développements informatiques à façon, Développements, audits et administration de SGBDR et architectures de bases de données, Conception et réalisation d'applications informatiques de gestion sur internet, Création de solutions data dans Microsoft Azure. Ces conditions générales de vente précisent notamment les conditions de commande, de paiement, de livraison. Les conditions générales de vente peuvent être consultées à tout moment à partir du site internet <https://www.tse-online.fr> en cliquant sur le lien « Conditions générales de vente » en bas de la page. Ainsi, toute commande passée par un CLIENT auprès de la société TSE-T'SOFTWARE ENGINEERING impliquera l'accord définitif et irrévocable du CLIENT sur l'ensemble des conditions générales de vente présentées ci-après.

### II. Informations sur les prestations de service

1. La société TSE-T'SOFTWARE ENGINEERING présente dans ses devis les prestations de services disponibles avec les caractéristiques nécessaires qui permettent de respecter l'article L 111-1 du Code de la consommation, qui prévoit la possibilité pour le CLIENT potentiel de connaître avant la prise de commande définitive les caractéristiques essentielles des prestations qu'il souhaite acheter.
2. TSE-T'SOFTWARE ENGINEERING propose ces prestations de services basiques ou complémentaires :
  - Prestations de développements de gestion à façon : développement d'applications Web, de logiciels,
  - Créations de solutions data, d'applications en mode SAAS dans le Cloud Microsoft Azure.
  - Consulting / Audit data et bases de données
  - Conception, développement, architecture, administration de bases de données et de serveurs bases de données.
  - Cette liste n'exclut pas toute autre prestation complémentaire dans les domaines suscités.
3. Le devis établi par la société TSE-T'SOFTWARE ENGINEERING devra porter la mention « Bon pour accord », signature du gérant ou de la personne responsable légalement ainsi que du cachet commercial. A défaut, un bon de commande reprenant les références du devis (n° et date) sera émis par le CLIENT et adressé à TSE-T'SOFTWARE ENGINEERING par courrier ou par courriel électronique.
4. Les prix de vente des services sont exprimés en euros hors taxes (HT). Les prix des prestations de services peuvent évoluer à tout moment mais ces modifications ne s'appliquent pas aux prestations faisant l'objet de devis préalablement établis.

5. Tout devis émis par TSE-T'SOFTWARE ENGINEERING ne comportant pas de période de validité explicite est valable un mois à compter de sa date d'émission. Au-delà de cette période, les prix figurant sur le devis sont considérés caducs et peuvent être ré-évalués.
6. La société TSE-T'SOFTWARE ENGINEERING se réserve le droit de refuser toutes prestations et tous travaux manifestement contraires aux bonnes moeurs, racistes et/ou à caractère illégal.
7. Les prestations de services achetées sont placées sous l'unique responsabilité du CLIENT, et tout événement de nature à annuler les prestations pour lesquelles elles ont été achetées ne saurait engager la responsabilité de la société TSE-T'SOFTWARE ENGINEERING, ni donner lieu à aucun dédommagement, ni à annuler la vente.
8. La société TSE-T'SOFTWARE ENGINEERING ne pourrait être tenu pour responsable d'infraction aux lois françaises et internationales de protection de la propriété intellectuelle pour tous travaux, modifications, créations effectuées à partir d'éléments tels que les codes sources, textes, logos, graphismes, images, photos ou tout autres données fournis par le CLIENT dont il n'aurait pas la propriété exclusive.
9. De même, les informations produites par le CLIENT contenues dans les applications et logiciels développés par TSE-T'SOFTWARE ENGINEERING relèvent de la seule responsabilité du CLIENT.
10. Toute commande entraîne l'adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente et aux conditions particulières à chaque prestation qui prévalent sur toute condition d'achat, sauf dérogation formelle et expresse de notre part.
11. Lorsqu'un devis ou un contrat est établi par la société TSE-T'SOFTWARE ENGINEERING, les conditions générales et particulières de celui-ci viennent modifier ou compléter les présentes conditions générales.
12. La société TSE-T'SOFTWARE ENGINEERING se réserve le droit de modifier ses services sans préavis et sans autre formalité que de porter ces modifications dans ses conditions générales de vente.

### III. Modalités de paiement

1. Tous les achats effectués à la société TSE-T'SOFTWARE ENGINEERING sont payables en Euro à réception de facture sauf accord préalable écrit entre le CLIENT et TSE-T'SOFTWARE ENGINEERING.
2. La société TSE-T'SOFTWARE ENGINEERING se réserve le droit de suspendre sans mise en demeure toute gestion de commande et toute livraison en cas de refus d'autorisation de paiement de la part des organismes officiellement accrédités ou en cas de non-paiement. La société TSE-T'SOFTWARE ENGINEERING se réserve notamment le droit de refuser ses prestations de services émanant d'une commande d'un CLIENT qui n'aurait pas réglé totalement ou partiellement une commande précédente ou avec lequel un litige de paiement serait en cours d'administration.
3. Tout retard de paiement générera une majoration des montants dus avec l'application de pénalités de retard. **Il sera appliqué une pénalité correspondant au taux de référence de la BCE majoré de 10%. A cela s'ajoutera une indemnité forfaitaire de frais de recouvrement de 100€ (Loi du 22 mars 2012).**

#### IV. Modalités de livraison

1. Pour tout paiement prévu "à la commande" par virement, la commande du CLIENT ne sera validée qu'à réception du règlement correspondant.
2. La livraison est considérée comme réalisée dès la date de la première présentation des livrables définis pour la prestation à le CLIENT mais la propriété intellectuelle des développements et créations n'est transférée qu'à leur paiement intégral.

#### V. Clause de confidentialité

La société TSE-T'SOFTWARE ENGINEERING s'engage à ne divulguer aucune information sur les travaux et prestations de services réalisées pour ses clients.

#### VI. Attribution de juridiction

Les conditions générales de vente présentées ci-dessus sont régies par le droit français. Toute contestation concernant ces conditions générales de vente à défaut d'accord amiable sera soumise au seul Tribunal de Commerce de Nanterre.

#### VII. Informatique et libertés

Les informations recueillies dans le cadre de relations commerciales sont destinées exclusivement à un usage interne, et ne sont en aucun cas cédées à des tiers. Les prospects ou clients disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui les concernent selon l'article 34 de la loi Informatique et libertés.

Ils peuvent exercer ce droit en en faisant la demande par courriel à [rgpd@tse-online.fr](mailto:rgpd@tse-online.fr) ou par voie postale à

TSE-T'SOFTWARE ENGINEERING - DPO  
495 chemin des Bauries  
26770 – Montbrison sur Lez

#### VIII. Service après-vente

1. TSE-T'SOFTWARE ENGINEERING offre à ses clients une maintenance corrective sur tout code livré pour une durée de 30 jours ouvrés à compter de la date effective de la livraison réalisée dans les conditions suivantes :
  - Le code livré et/ou l'environnement de livraison doit ne pas avoir été modifié par le client lui-même
  - Le code livré et/ou l'environnement de livraison doit ne pas avoir été modifié par une tierce personne, le CLIENT, ou un autre prestataire
2. De plus, la demande de maintenance corrective dans le cadre établi ci-dessus ne pourra être invoquée dans le contexte évoqué dans le chapitre **II.7** des présentes.
3. Toute demande de maintenance corrective ou évolutive demandée par le CLIENT à TSE-T'SOFTWARE ENGINEERING, et effectuée hors du contexte du point 1. du présent chapitre fera l'objet d'un devis commercial.